Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DELEGUEE DE CANTILLAC - COMMUNE DE BRANTÔME EN PÉRIGORD

Plan de zonage - Planche 1 : partie Nord



échelle 1/5000

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DELEGUEE DE CANTILLAC - COMMUNE DE BRANTÔME EN PÉRIGORD

Plan de zonage - Planche 2 : partie Sud



échelle 1/5000

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone ALY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)